

La « Paie à façon »



La « Paie à façon », Mission facultative proposée par le CDG 66

Les missions facultatives proposées par les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont mises en œuvre dans un cadre défini par le législateur.

Ces missions tendent à répondre à un besoin général; elles peuvent être variées.

Les Centres de Gestion s'investissent dans les missions facultatives pour apporter un **appui** personnalisé aux collectivités territoriales *qui en ont exprimé le besoin*.

Parmi les besoins identifiés dans notre département, certaines missions névralgiques telle que la « Paie à façon », sont proposées par le CDG66 doté de professionnels à disposition des collectivités.



Le service « Paies à façon » du CDG 66 : Un service à l'écoute des besoins des collectivités et en lien avec les évolutions règlementaires

Adaptation des pratiques

Recherche constante d'améliorations « technico-pratiques »

Fin 2021 : création d'un tableau commun de transmission des données de paies

• Adaptation et prise en compte de la législation (inflation croissante des normes, lois, règlements, décrets)

Janvier 2022 : Transmission des dernières DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales) pour les 70 collectivités adhérentes + Mise en œuvre des DSN (Déclarations Sociales Nominatives mensuelles)

Courant 2022 : <u>Travail de fond pour un accompagnement plus poussé, démarches en amont de la paie, informations « statut » en lien avec le service « carrières » du CDG 66</u>

- Projet de service 2022-2023 : sécurisation du transfert des données
 - => Révision des fiches pratiques à transmettre pour l'élaboration des bulletins
 - => Mise en ligne de la nouvelle plateforme de transmission des données de paies, outil créé en interne au sein du CDG66 : phase de test, accompagnement des collectivités (création d'un manuel utilisateur)



Le Service : notre équipe et la prestation

Composition du service:

- ■Madame Karine LECOURT, gestionnaire paie
- ■Madame **Hétisoa VERDAGUER** , gestionnaire paie
- ■Madame Sandrine VAN DEN HAUWE, responsable du service

Données chiffrées :

- ■Nombre d'adhésions : 70 collectivités adhérentes au service (1/5 des collectivités affiliées du département)
- ■Une moyenne de 600 bulletins établis par mois
- ■Tarif : **5 euros** par bulletin émis

<u>Prestation mensuelle</u>:

- •Création ou mise à jour des dossier agents/élus et saisie des variables mensuelles de paie, à partir du tableau mensuel des données de paie et des fiches pratiques
- ■Récupération des taux de prélèvements à la source
- Calcul, génération et contrôle des bulletins de paie/indemnité
- •Génération des états constitutifs de la paie (états des charges)
- ■Transmission à la collectivité adhérente, par voie dématérialisée, des fichiers (bulletins et états de caisses)
- ■Dépôt du fichier d'interface de paie sur le portail de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Elaboration et transmission des DSN (Déclarations Sociales Nominatives)



Modalités pratiques

- Formalités relatives à l'adhésion :
 - **Délibération** de la collectivité ou de l'établissement public confiant la paie au CDG 66 ;
 - Signature d'une convention d'adhésion entre la collectivité ou l'établissement public et le Président du CDG 66 définissant les modalités de la prestation paie;
 - Intervention d'un technicien pour la création de la collectivité/de l'établissement public dans le logiciel paie (délai de deux mois)
- Modalités d'intervention :
 - Désignation d'un « **Référent paie** » au sein de la collectivité/l'établissement public
 - → interlocuteur privilégié pour les échanges avec le gestionnaire paie interne au CDG 66
 - Engagement de la collectivité/l'établissement public à transmettre le tableau des modifications de paie avant le 20 du mois précédent le mois de paie.
 - La collectivité/l'établissement public <u>reste entièrement responsable des informations</u> communiquées au CDG pour l'établissement de la paie et de leur <u>conformité vis-à-vis de la règlementation en vigueur</u>.



Merci pour votre attention